

terres, et elle utilise aujourd'hui toutes les organisations en Angleterre de ce corps nombreux et respectable pour envoyer dans le Nord-Ouest les meilleures classes d'émigrants. Les Méthodistes Primitifs et autres dénominations religieuses ont fait la même chose, et ont, je crois, placé des colons sur presque toutes les terres qui leur ont été accordées d'après le système de colonisation.

Bien que nous désirions coloniser le pays, on doit se rappeler que le parlement a imposé la condition, à nous et à nos prédécesseurs, que tout argent payé pour la construction du chemin de fer du Pacifique, si on le construisait, devait provenir de la vente des terres dans le Nord-Ouest. Le gouvernement Mackenzie a accordé des millions d'acres de terre pour les dépenses de construction de ce chemin. Nous avons suivi la même politique, mais nous avons été plus heureux pour l'appliquer. Le gouvernement précédent et le gouvernement actuel étaient tenus de suivre cet engagement que les dépenses de construction du chemin dans les prairies ne devaient pas être à charge aux contribuables des anciennes provinces. Ce riche pays est capable de construire ses propres chemins de fer, et nous avons pris l'engagement que le chemin serait construit avec le produit de la vente des terres.

Cette Chambre a entendu l'honorable député de Picton nous dire que déjà, d'après des engagements qui ne peuvent être rompus parce que nous avons la garantie des dépôts en argent que ces compagnies ne voudront pas laisser confisquer, sur les \$25,000,000 que le Canada s'est engagé à payer à la compagnie du chemin de fer du Pacifique, des contrats valides sont maintenant faits pour plus de \$10,000,000. Sur ce montant, la somme de \$2,000,000 a été payée en deniers sonnants, et les ventes augmenteront d'ici à quelques années d'une manière plus rapide qu'elles n'ont augmenté pendant les deux dernières.

Les membres de cette Chambre et le pays apprendront certainement avec plaisir que déjà une grande moitié des frais de construction du chemin de fer est couverte, et que, comme j'ai eu l'occasion de le dire en 1873 et ensuite en 1879, pas un seul sou de la construction du chemin de fer ne sera payé par le peuple des vieilles provinces. Nous allons ouvrir ce vaste pays, qui paiera avec ses propres ressources jusqu'au dernier farthing de la construction du chemin de fer.

Je dois demander pardon à la Chambre pour avoir parlé si longtemps. Je crois comprendre que l'honorable chef de l'opposition n'a pas l'intention de proposer d'amendement à l'adresse. Je puis dire de nouveau que je ne trouve rien à reprendre sur la manière dont mon honorable ami a fait sa critique; il l'a faite dans un sens très parlementaire et avec ce charme et cette éloquence qui lui sont propres. Je suis heureux de me joindre à lui pour dire que, bien qu'il soit possible que nous différons d'opinion quant aux meilleurs moyens à prendre pour augmenter la prospérité du pays, nous pouvons cependant quelquefois nous unir dans le désir commun de travailler au bien de notre patrie. Si nous différons quant aux moyens, c'est parce que nous ne jugeons pas les choses de la même manière. Nous ne pouvons pas regarder avec le même œil et avec le même esprit; mais, tout en travaillant à faire prévaloir nos opinions, le gouvernement écoutera les suggestions de ses adversaires animés du désir patriotique de procurer le bien du pays, résultat qu'il désire obtenir par les projets de lois qui seront présentés.

M. MITCHELL: Je ne veux pas entretenir la Chambre longtemps au sujet de ce que contient le discours du trône; mais je me lève seulement pour attirer l'attention sur un sujet dont a fait mention l'honorable député de Westmoreland, comme une omission dans le discours du trône. C'est à l'égard du paragraphe touchant l'assimilation de la franchise électorale. J'aurais été très satisfait si le ministre en insérant ce paragraphe dans le discours du trône: "Il est

important que les lois concernant la représentation du peuple en parlement soient amendées, et que les franchises électorales existant dans les différentes provinces soient assimilées," avait ajouté qu'il ferait, en même temps, une répartition de la représentation dans la province à laquelle j'appartiens. Je dois dire que le peuple de cette province souffre d'une très grande injustice par l'état actuel de la distribution de nos différentes circonscriptions électorales.

Bien que je ne veuille pas commenter les discours du trône même, je ferai simplement, en passant, un compliment, comme les autres orateurs ont fait, aux deux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse, pour la manière parfaite avec laquelle ils se sont acquittés de cette tâche; mais je désire attirer l'attention de la Chambre sur ce point, et je crois que ce sera grandement dans les intérêts de la province du Nouveau-Brunswick si le ministère tient compte de mes remarques. Je fais cette suggestion en ami. L'honorable député de Westmoreland a exprimé l'espoir que le gouvernement s'occuperait de cette question avant l'expiration du présent parlement; mais j'espère qu'il le fera dans la session actuelle et dans le bill même concernant la franchise électorale.

J'attirerai l'attention de la Chambre sur le fait que de mémoire d'homme, la représentation n'a pas été changée dans la province du Nouveau-Brunswick, bien que les circonscriptions aient augmenté ou diminué en population. Cette répartition aurait dû se faire lors de l'établissement de la Confédération; mais certaines difficultés l'ont empêchée. Aujourd'hui que l'on va s'occuper de cette question de franchise électorale, j'espère que le gouvernement considérera les anomalies de la représentation dans le Nouveau-Brunswick, et qu'il rendra au Nouveau-Brunswick, lorsqu'il présentera ce projet de loi, la justice que je considère lui être due.

Mon honorable ami, le ministre des finances, sourit à cette proposition. Il connaît aussi bien que moi la parfaite exactitude des faits que je rapporte; mais je vais donner quelques preuves de la disproportion qui existe dans la représentation des différentes parties de cette province.

Le comté de Westmoreland, comme on peut le voir par le dernier recensement, a une population de 37,719 âmes, et n'a seulement qu'un représentant dans cette Chambre. Le comté de Sunbury n'a qu'une population de 6,651 âmes, six fois moins que le comté de Westmoreland, et cependant il a aussi un représentant.

Le comté d'York, si bien représenté par l'honorable membre qui siège vis-à-vis, a une population de 30,397, tandis que le comté de Restigouche n'a que 7,053 âmes.

Le comté de Northumberland, que j'ai l'honneur de représenter à la grande satisfaction, j'en suis sûr, de plusieurs membres de cette Chambre, a une population de 25,109, contre une population de 12,329 pour le comté d'Albert, dont je suis heureux de voir le représentant siéger au milieu des partisans du ministère.

Le comté de King a une population de 25,617, tandis que le comté voisin de Queen n'a que 14,017. Le comté de Charlotte, si longtemps représenté par mon honorable ami et habile collègue d'il y a 28 ou 30 ans, a une population de 26,087, tandis que celle du comté de Victoria n'est que de 15,686 seulement.

La ville de Saint-Jean, si dignement représentée par l'honorable ministre des finances—bien que quelquefois il ait eu, comme moi, d'assez grandes difficultés vaincre pour arriver à être élu—a une population de 26,127, tandis que le comté de Saint-Jean, qui a deux représentants, n'en compte seulement que 26,839.

Comparez le comté de Kent, ayant 22,618 habitants, avec celui de Victoria qui en a 15,686, ou le comté de Gloucester ayant 21,614 âmes, avec le comté de Carleton qui en a 23,365. La moyenne de la population pour chaque comté de la province est de 20,077, mais il y a neuf comtés qui sont beaucoup au-dessus de ce chiffre, et six beaucoup au-dessous.